

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 10 avril 2012, à 19:00 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance d'ajournement du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Madame la Conseillère Marise Poulin, Messieurs les Conseillers, Luc Plante, Michel Bolduc, Steve Plante et Harold Bureau, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Roland Giguère, Maire.

Était absent Monsieur Jérôme Bélanger.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

61-2012

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,
Secondé par Monsieur Steve Plante,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, que l'ordre du jour de
la présente session soit adopté tel que
présenté.

ADOPTÉ

62-2012

**ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2011 -
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR**

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Luc Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le rapport financier de l'année 2011, de la Municipalité de Saint-Victor, représentant des recettes de 3 760 703 \$, des dépenses de 3 562 866 \$ et un excédent des recettes sur les dépenses de 197 837 \$ soit adopté.

ADOPTÉ

63-2012

**NOMINATION DU VÉRIFICATEUR DES LIVRES DE
L'ANNÉE 2012 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-
VICTOR**

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de nommer la firme de comptables Blanchette Vachon et Ass., 11 1165 2^e Avenue à Saint-Georges, comme vérificateur des livres de la Municipalité de Saint-Victor pour l'année 2012.

ADOPTÉ

64-2012

**RÈGLEMENT NUMÉRO 98-2012 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT
POUR DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE LOCALE**

Règlement d'emprunt numéro 98-2012 décrétant une dépense de 1 149 603 \$ et un emprunt de 1 149 603 \$ pour divers travaux de voirie locale

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 avril 2012.

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Victor va se prévaloir de l'article 117 de la Loi 145.

ATTENDU que la municipalité de Saint-Victor va recevoir des revenus de la taxe et de la contribution du Québec sur l'essence 2010-2013

(TECQ) au montant de 821 145\$, la fédéral est payable 2010 -2013 et la partie provincial est payable sur 20 ans.

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le conseil est autorisé à faire des travaux de voirie locale soit l' ajout d'un pluvial et asphaltage sur toute la longueur de la rue Joalisa, sur la Route à Gatou modification des approches du pont avec pente de drainage pour éviter que la terre soit rejetée sur le tablier de bois et prolonger sa durée de vie et asphaltage sur longueur d'environ 15m, sur la Route Gosselin transition et asphaltage d'environ 100m, à l'entrée du Rang Sainte-Catherine remise en état de l'infrastructure et asphaltage sur 250m, dans le rang 5^e Nord ajout de glissières de sécurité, 3^e Rang sud secteur Lac-aux-Cygnés remise en état de l'infrastructure et asphaltage sur 500m, dans le Rang Sainte-Caroline, secteur Nord-Est transition et asphaltage sur 393m, Route de Lac Fortin remise en état soit dynamitage de fossé sur une distance d'environ 135.45m. selon les plans et devis préparés par la Firme Roche, portant les numéros 0640090.001 en date du mois juillet 2011 au mois de octobre 2011 incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Roche ing. Monsieur Denis Fortin, en date du 29 mars 2012, lesquels fait partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 2.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 149 603 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 149 603\$ \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6.

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années notamment la TECQ. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

65-2012

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 98-2012
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 149 603 \$

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, d'adopter le règlement
numéro 98-2012 intitulé règlement d'emprunt
pour divers travaux de voirie locale et
décrétant un emprunt de 1 149 603 \$.

ADOPTÉ

66-2012

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - ARIANE
BERNARD ET STEVE BUREAU

ATTENDU la demande de dérogation mineure de
Madame Ariane Bernard et Monsieur Steve
Bureau pour avoir une dérogation mineure
pour la construction d'un deuxième garage
résidentiel au lieu d'un seul et que la
surface du garage soit 123.7 mètres carrés
au lieu de 117.9 mètres carrés.

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Madame Marise Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil Municipal, qu'après les
recommandations des membres du Comité
Consultatif d'Urbanisme, que le Conseil
Municipal accepte la dérogation mineure de
Madame Ariane Bernard et Monsieur Steve
Bureau pour la construction d'un deuxième
garage résidentiel au lieu d'un et la
surface du garage soit de 123.7 mètres
carrés au lieu de 117.9 mètres carrés. Ce
garage résidentiel ne devra jamais servir à
la fabrication ou à la transformation de
quelque matériau que ce soit.

ADOPTÉ

67-2012

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - CAROLINE
LAPOINTE ET CLERMONT BOLDUC

ATTENDU la demande de dérogation mineure de
Madame Caroline Lapointe et Monsieur
Clermont Bolduc pour la construction d'un
deuxième garage, résidentiel sur leur

terrain, situé au 529 Route 108 Saint-Victor.

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Steve Plante,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, qu'après les recommandations des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme, que le Conseil Municipal accepte la dérogation mineure de Madame Caroline Lapointe et Monsieur Clermont Bolduc pour la construction d'un deuxième garage résidentiel situé au 529 Route 108 Saint-Victor.

ADOPTÉ

68-2011

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - JEAN PERRON

ATTENDU la demande de dérogation mineure de Monsieur Jean Perron, pour la construction d'une résidence sur un terrain de 2 409.60 mètres carrés de superficie au lieu de 1 140 mètres carrés de superficie.

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, qu'après les recommandations des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme, que le Conseil Municipal accepte la dérogation mineure de Monsieur Jean Perron, afin de permettre la construction d'une résidence. Cette dérogation pour la largeur de 23,29 mètres, 30,17 mètres pour la profondeur et 1 269.6 mètres carrés pour la superficie pour avoir à la fin un terrain de 53.79 mètres de largeur, 68.17 mètres au maximum de profondeur (au sud-Ouest) et 2409.6 mètre carrés pour la superficie.

ADOPTÉ

69-2012

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-VICTOR
-APPROBATION PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
DU RAPPORT FINANCIER 2011**

ATTENDU la demande de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Victor pour approuver les états financiers de l'année 2011.

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor d'approuve les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Victor, pour l'année 2011, présentant des recettes de 59 737 \$ et des dépenses de 84 442 \$ et un déficit de 24 705 \$ auquel la Municipalité de Saint-Victor contribuera à raison de 10% soit 2 470 \$.

ADOPTÉ

70-2012

**ENGAGEMENT DE MONSIEUR ALAIN VEILLEUX,
ARCHITECTE - RÉNOVATION RÉSERVOIR**

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Monsieur Steve Plante,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'engager Monsieur Alain Veilleux, Architecte, pour confectionner des plans pour la rénovation du réservoir d'eau sur la rue Commerciale.

ADOPTÉ

71-2012

AUTORISATION POUR SIGNATURE - AQME

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater le Maire, Monsieur Roland Giguère, pour signer un entente avec l'AQME pour l'électricité de la Municipalité et du Stade Multifonctionnel de Saint-Victor.

ADOPTÉ

72-2012

ACHAT DE LASER

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, de mandater le Directeur Général,
Monsieur Marc Bélanger, à faire l'achat d'un
laser.

ADOPTÉ

73-2012

**PACTE RURAL - APPROBATION DE LA DEMANDE DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR**

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, d'approuver la demande de la
Municipalité de Saint-Victor au Pacte Rural,
pour différent travaux sur le terrain de balle
molle. De plus, le Maire, Monsieur Roland
Giguère, et le Directeur Général, Monsieur
Marc Bélanger, sont mandatés à signer tous les
documents nécessaires pour ce dit projet.

ADOPTÉ

74-2012

REDDITION DE COMPTE POUR LE MTQ

ATTENDU QUE le ministère des Transports a
versé une compensation de 174 212 \$ pour
l'entretien du réseau routier local pour
l'année civile 2011;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la
Municipalité visent l'entretien courant et
préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que
les éléments des ponts, situés sur ces routes,
dont la responsabilité incombe à la
Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est
accompagnée de l'Annexe A identifiant les
interventions réalisées par la Municipalité
sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe
présentera dans les délais signifiés pour
le dépôt de la reddition des comptes
l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de
vérification externe** dûment complété.

POUR CES MOTIFS,

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,
Secondé par Monsieur Steve Plante,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, que la Municipalité de
Saint-Victor informe le ministère des
Transports de l'utilisation des
compensations visant l'entretien courant et
préventif des routes locales 1 et 2 ainsi
que les éléments des ponts, situés sur ces
routes, dont la responsabilité incombe à la
Municipalité, conformément aux objectifs du
Programme d'aide à l'entretien du réseau
routier local.

ADOPTÉ

75-2012

LEVÉE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Steve Plante,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, que la séance
d'ajournement soit levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ROLAND GIGUÈRE

MARC BÉLANGER

